

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



Commune d'INJOUX-GENISSIAT

Mise à jour : 08.10.2024

SOMMAIRE

	Pages
Mise à jour du PCS	1
Arrêté municipal	2
1 – Identification des risques sur la commune	
1.1 – <u>Liste des aléas</u>	<u>3</u>
1.2 – <u>Identifications des vulnérabilités / enjeux</u>	
- <u>Etablissements sensibles</u>	<u>3</u>
- <u>Populations nécessitant une attention particulière</u>	<u>4</u>
- <u>Autres vulnérabilités</u>	<u>4</u>
2 – Organiser la réponse communale	
2.1 – <u>Modalités d'activation du PCS (schéma)</u>	<u>5</u>
2.2 – <u>Organisation du dispositif communal (schéma)</u>	<u>6</u>
2.3 – <u>Répartition des tâches de l'équipe municipale</u>	<u>7</u>
2.4 – <u>Organisation de l'alerte</u>	
- <u>Liste des contacts pour la préfecture</u>	<u>8</u>
- <u>Qui alerter : alerte générale – alerte spécifique</u>	<u>8</u>
- <u>Liste des référents quartiers</u>	<u>9</u>
2.5 - <u>Soutien des populations: mise en place centre d'accueil et de regroupement</u>	<u>10</u>
3 - Recensement des moyens susceptibles d'être mobilisés	
3.1 – <u>Moyens humains</u>	<u>11 à 13</u>
3.2 – <u>Moyens matériels</u>	<u>14 à 15</u>
4 - Annexes :	
4.1 - <u>Annuaire de crise</u>	<u>16 à 20</u>
4.2 - <u>Fiches actions</u>	
4.2.1 - <u>Fiche Maire</u>	<u>21</u>
4.2.2 - <u>Fiche Coordinateur des moyens et actions</u>	<u>21</u>
4.2.3. - <u>Fiche Responsable Alerte de la population</u>	<u>21</u>
4.2.4 - <u>Fiche Responsable Soutien des populations</u>	<u>22</u>
4.2.5 - <u>Fiche responsable logistique</u>	<u>22</u>
4.2.6 - <u>Fiche secrétariat</u>	<u>22</u>
4.3 - <u>Plans / cartographie</u>	<u>23</u>
4.4 – <u>Modèles de documents (arrêtés municipaux , main courante)</u>	<u>24</u>

Mise à jour du PCS

Enregistrement des modifications

Assurer la mise à jour du PCS en complétant le tableau ci-dessous.

Informez de toutes les modifications les destinataires du PCS :

- Préfecture Ain
- SDIS de l'Ain
- Gendarmerie

Pages modifiées	Modifications apportées	Date
	Elaboration PCS	01/11/2008
	Révision PCS (suite au décret du 20/06/2022)	08/10/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'INJOUX GENISSIAT

A R R E T E

N° 24 / 24

Mise à jour Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la Commune d'Injoux-Génissiat

Le Maire de la Commune de la Commune d'Injoux-Génissiat

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L. 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, et notamment son article 13,

Vu le décret n°2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure, codifié aux article R. 731-1 à R. 731-8 ;

Vu l'arrêté en date du 1^{er} février 2008 relatif à l'adoption du précédent Plan Communal de Sauvegarde de la Commune d'Injoux-Génissiat,

Vu l'obligation pour les Communes concernées par le plan de Préventions des Risques, et vu le plan de Prévention des risques d'Injoux-Génissiat approuvé le 25 avril 2007

Considérant que la Commune est exposée à de nombreux risques (inondation, incendie bois et forêts, sismique, cyclone, tempête, canicule), et qu'il convient de faire les mises à jour adéquates.

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

ARRETE :

Article 1er : Le plan communal de sauvegarde de la Commune de Injoux-Génissiat est révisé à compter de la date de signature du présent arrêté. Il est défini dans le document annexé au présent arrêté.

Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

Article 2 : Le plan communal de sauvegarde est consultable en Mairie

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 4 : Copie du présent arrêté ainsi que du plan annexé seront transmises à Mme la Préfète de le l'Ain, Mme la Sous-Préfet de Nantua, M. le Directeur Départemental du SDIS de l'Ain, à la Brigade Territoriale Autonome de Valserhone

Fait à Injoux-Génissiat, le 8 Octobre 2024

Le Maire,
Denis MOSSAZ



1 – Identification des risques sur la Commune

1-1 Liste des aléas

Aléas naturels :

- Météorologie (inondations , tempête, cyclone, canicule, sécheresse, séisme, chute de neige..)
- Feux ou incendies (feux de forêts, incendie industriels)
- Les mouvements de terrains (glissements, éboulement)
- La présence de cavités souterraines

Aléas technologiques :

- Infrastructures (rupture d'ouvrage hydraulique, interruption des réseaux ...)
- Les détonations – éboulement à la carrière
- Nucléaires, radiologique, biologique, chimique ou explosif
- Délestage électrique

Autres :

- Transports (accidents routiers, ferroviaires, aériens, transport de matières dangereuses ...)
- Sécurité intérieure et sécurité nationale (attentats, périples meurtriers ...)
- Santé (épidémies, crises alimentaires ...)

1.2 – Identifications des vulnérabilités / enjeux

Nombre d'habitants de la commune : 1141 habitants

Nombre d'habitants par hameau / lieu-dit :

1 - Génissiat, Balavent	:	470
2 – Injoux, Chaix, Le Poteau	:	450
3 - Craz, Bériaz, Lingiaz	:	150
4 – Lieudits, maisons isolées	:	70

Etablissements sensibles	
CNR Rue Marcel Paul	Tel. : 04.50.56.68.68
Carrière Génissiat CMSE	Tel. : 04.50.48.37.73
RTE/EDF rue des bornières	Tel. : 04.50.59.56.10

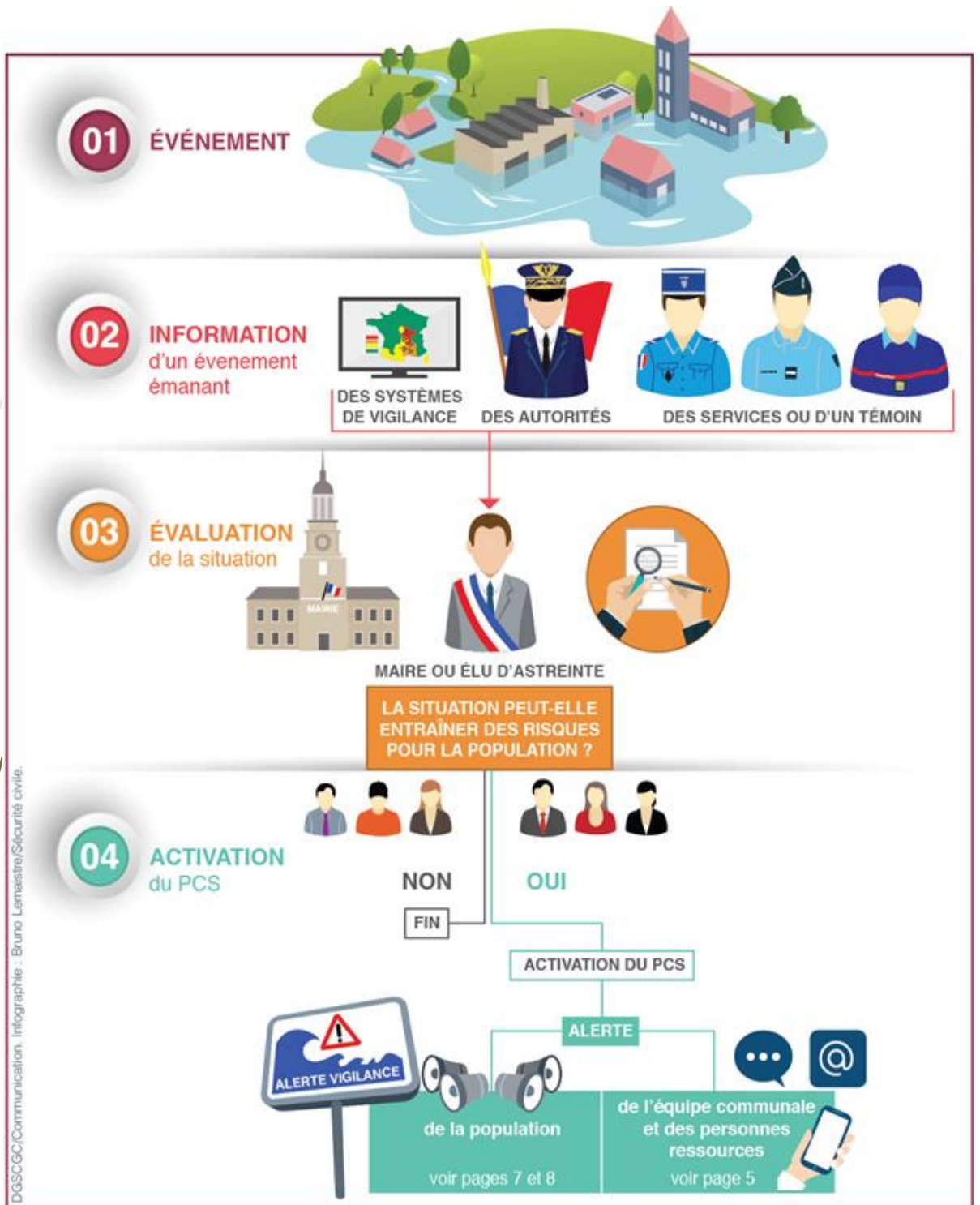
1 – Identification des risques sur la Commune

1.2 Identifications des vulnérabilité / enjeux

Populations nécessitant une attention particulière				
Nom, prénom	Date naiss	adresse	N° tél	Personne à prévenir
AUCHER Maurice	09/12/1934	4 Hameau de Lingiaz	04.50.59.93.22	Passage régulier de leur fille (Gérard et Evelyne Billet)
BAJON gilberte	31/08/1932	8B Rue de la Paix	04.50.59.90.40	Personne vivant seule – (Nièce Valérie PAGES)
BALLY robert	09/03/1935	16 Rue du Tilleul	04.57.28.16.38	Vit seul
BOULAY-JOUBERT Guy et monique	20/07/1946 07/01/1947	13 A Rue des Fontaines	06.81.59.46.18	
CARON Jean	02/12/1940	24 Rue du Barrage	04.50.59.97.87	Vit seul – Fils 09-77-64-03-51 ?
CARRY geneviève	05/01/1965	11 Rue du Barrage	04.50.59.95.79	Personne vivant seule et « recluse » - à surveiller
DUCLOSSON Christiane	29/12/1939	7 lot sous les Bois de Billiat	06.81.48.43.24	Voir son fils Pascal : 06.81.48.43.24
KAHALERRAS Annie	06/07/1941	4 I Rue de Saint Jean	09.73.25.40.09	Vit avec sa fille
MIDOL Christian MIDOL Annie	22/07/1948 18/11/1947	5 A Montée des Acacias	04.50.59.95.47	
PELADE Roland	10/10/1943	8 Sous le Bois de Billiat	04.50.59.99.09 07.86.22.45.46	
PERNOD Louise	16/04/1941	18 rue la Vie Vieille	04.50.48.82.28	
POCHET Michèle	30/12/1944	5C rue des Fontaines		
PRESSEVOT richard	22/08/1944	30 Rte de Richemond	04.50.56.32.57 06.72.05.47.48	
ROSA Marie ROSA Sylvio	16/12/1933 22/03/1932	21 Rue de la Vie Vieille	04.50.59.91.24	Passage régulier de leur fils Michel
SERMET André et simone		5 A Hameau de la Tuilière	04.50.59.91.71	
Personnes handicapées (malentendants, non-voyants, à mobilité réduite,...)				
Nom	adresse		Observations	
MELA Alain	1 Quartier des jonquilles			
Personnes isolées et/ou sans moyens de locomotion				
Nom	adresse		Observations	
VOISIN Lucienne	21 rue de la Vézeronce Beriaz			

2 – Organiser la réponse communale

2-1 Modalités d'activation du PCS (schéma)



2 – Organiser la réponse communale

2-2 Organisation du dispositif communal (schéma)

Directeur des Opérations de Secours	
<i>Rôle: Le DOS est le Maire . Il est seul détenteur du pouvoir de police administrative. Il ne peut déléguer cette responsabilité à une autre personne. Il a autorité sur l'ensemble du dispositif</i>	
Responsable: Denis MOSSAZ	Suppléants :
Tel 1.: 06.84.15.19.43 Tel 2.: 09.72.35.00.98	Pascale BOSSON : 06.88.75.56.99 Joël PRUDHOMME: 06.72.80.49.42

Responsable des Actions Communales	
<i>Rôle: Coordonne le PCC en appui avec le Maire</i>	
Responsable : Joël PRUDHOMME	Suppléants :
Tel 1.: 06.72.80.49.42 Tel 2.: 04.50.59.91.85	Pascale BOSSON - 06.88.75.56.99 Sophie SELLIER - 06.73.46.78.42

Localisation de la cellule de crise : Mairie de Génissiat - tel: 04.50.59.95.11 –
mairie@injoux-genissiat.fr - Une solution de repli devra également être anticipée

Cellule communication / Alerte population
<i>Rôle: Alerter et communiquer avec les populations, les autorités, les médias</i>
Responsable: Sophie SELLIER
tel 1 : 06.73.46.78.42 tel 2 : 04.50.48.59.84
Suppléants
Frédéric LECOQ. : 06.60.85.01.91 Patricia DROST : 06.72.04.72.66 Benoit BILLET : 06.88.72.57.74

Cellule Logistique
<i>Rôle: Fournir des moyens matériels et humains. Renseigner le PCC</i>
Responsable: Laurent CARREZ
tel 1 : 06.38.02.02.13 tel 2 : 09.75.17.66.18
Suppléants
Sophie SELLIER . : 06.73.46.78.42 Claude FILLOD : 06.95.04.42.40

Cellule Sociale / soutien des populations
<i>Rôle: gérer la population sinistrée</i>
Responsable: Bernard FOUCARD
Tel .: 06.63.51.42.04
Suppléants
Valérie BLANC : 06.86.63.46.82
Lydie BALSEM : 04.50.59.12.23

Sur le terrain : Equipe Municipale : voir annuaire communal de crise

2 – Organiser la réponse communale

2-3 Répartition des tâches de l'équipe municipale

Fiche Maire – Direction des Opérations de secours et Coordinateur des moyens et des actions

Annexe n°4 .2.1

Fiche Coordinateur des moyens et des actions

Annexe n°4 .2.2

Fiche Alerte de la population

Annexe n°4 .2.3

Fiche Soutien des populations

Annexe n°4 .2.4

Fiche Responsable logistique

Annexe n°4 .2.5

Fiche Secrétariat

Annexe n°4 .2.6

2 – Organiser la réponse communale

2-4 Organisation de l'alerte

2.4.1 - Liste des contacts pour la préfecture			
	Tel Dom.	Tel Portable	@
MOSSAZ Denis – Maire et Directeur des Opérations de secours (PCS)			
	09.72.35.00.98	06.84.15.19.43	Mossaz.d@gmail.com
BOSSON Pascale – 1 ^{ère} adjointe et suppléante au DOS			
	04.50.59.90.47	06.88.75.56.99	Bosson.craz@orange.fr
PRUDHOMME Joël – 2 ^{ème} adjoint et Coordinateur des moyens et des actions (PCS)			
	04.50.59.91.85	06.72.80.49.42	Jo.prudhomme@wanadoo.fr
SELLIER Sophie – 3 ^{ème} adjoint et Responsable Communication /alerte population (PCS)			
	04.50.48.59.84	06.73.46.78.42	Sellier_sophie@orange.fr
FOUCART Bernard – Conseiller municipal et Responsable Cellule Sociale / soutien des populations			
		06.63.51.42.04	Bernard.foucart@orange.fr
CARREZ Laurent – 4 ^{ème} adjoint et Responsable cellule logistique (PCS)			
	09.75.17.66.18	06.38.02.02.13	lcarrez01200@gmail.com

Qui alerter : alerte générale – alerte spécifique

Le maire prend la décision de diffuser l'alerte après l'évaluation de la situation. L'alerte peut concerner, selon le risque : - **Toute la population** : tempête, canicule, nuage toxique, ...

- **Une partie de la population** : inondation, incendie, explosion, .

Alerte générale		
Moyens	Lieu	Obs.
Porte-à-porte	Par quartier	Mobilisation des référents quartiers
Appels téléphoniques		Liste des diffusion (conseillers municipaux)
Application panneau Pocket		

2 – Organiser la réponse communale

2-4 Organisation de l'alerte - liste des référents quartier

Quartier / hameau	Personne relais	adresse	Tel / mail
Génissiat / Balavent	CREMERIEUX Steve	7A rue des bornières - Génissiat	Tel.: 06.43.85.91.73 steve.cremerieux@laposte.net
	DAFFIX Patrick	4B rue des écoles - Génissiat	Tel.: 07.45.08.90.17 patrickdaffix@gmail.com
	NAMBOTIN Jean- Michel	7 hameau Balavent	Tel.: 06.17.60.10.18 nambotin.jean- michel@orange.fr
Injoux / Chaix Le poteau / Sous les bois	BALDELLI Gérard	6B chemin du rosanet - Chaix	Tel.: 06.26.87.38.44 baldelli.gerard@orange.fr
	NEYRET Yves	11 chemin du corbet - Chaix	Tel.: 07.69.58.78.98 neyretyves@gmail.com
	PAGES Valérie	8 Lot La Croix du Chêne - Injoux	Tel.: 06.80.94.67.97 valerie.pages01@gmail.com
	RIMBAULT Didier	11 imp. Fontaine Baron - Injoux	Tel.: 06.43.80.17.70 rimbault.didier@wanadoo.fr
Craz / Bériat / Lingiaz	BALLY Gilles	2B rue du tilleul - Craz	Tel.: 06.67.46.65.75 gilles.bally@orange.fr
	BILLET Rémy	2 rue du Forché - Craz	Tel.: 06.71.58.20.76
Bourbouillon la tuillière Aux échaux maisons isolées	SERMET Patricia	5B la Tuillière	Tel.: 06.82.86.23.51 patmi.sermet@orange.fr
	POUPHILE Pascal	13 rue de Vézeronce	Tel.: 04.50.59.97.85 ppouphile@gmail.com

2 – Organiser la réponse communale

2-5 soutien des populations – mise en place centre d'accueil et de regroupement

Lieux d'accueil de la population						
Type de bâtiment / adresse	Nom du responsable ☎ / 📱	Surface ou capacité	Fonctions possibles			
			Accueil	Couchage	Observations / Equipements	
Salle des Fêtes de Génissiat Rue des Ecoles Genissiat	Mossaz Denis 06.84.15.19.43	Surface : 200 m2 300 pers maxi 200 pers. assises	oui	oui	200 chaises 54 tables Cuisine (vaisselle, lave-vaisselle, chambre froide, cuisinière, four) Sono Sanitaires	
Salle polyvalente Injoux	Mossaz Denis 06.84.15.19.43	Surface : 120m2 100 pers.max 48 pers. Assises	Oui	Oui	Pas de cuisine mais possibilité de collations froides 48 chaises 10 tables Sanitaires	
Salle polyvalente Craz	Mossaz Denis 06.84.15.19.43	Surface : 50m2 60 pers.	Oui	Oui	60 chaises 15 tables	
Préau Stade Injoux- Génissiat <i>(en période estivale)</i>	Mossaz Denis 06.84.15.19.43		Oui	Non	30 tables - 60 bancs Préau - Sanitaires Chambre froide, Barbecue -Sanitaires	
Pôt aux mômes 3 le poteau Services périscolaires	Casandra VIGOURT 04.50.59.99.14 06.79.93.22.20		Oui	Oui	100 couverts	
Eglises (paroisse Bellegarde : 04.50.48.12.06)	Génissiat				Bénévole : Mme CARRY 04.50.59.95.79	
	Injoux				Bénévole : Mme COCHET 06.83.08.43.40	
	Craz				Bénévole : Mme BALLY Ginette 06.79.64.28.54	
Ecole	Mossaz Denis 06.84.15.19.43	700m2	oui	oui	30 petits lits	
Gymnase	Mossaz Denis	100m2	Oui	Oui	Oui	Gymnase Sanitaires
	06.84.15.19.43					

3 – Recensement des moyens susceptibles d'être mobilisés

3-1 Moyens humains

ASSOCIATION	Nom	Adresse1	Téléphone
ACCA	Abdelamind BOUSSALAH	27 Rue de la Vie Vieille	04.50.59.94.11
Amicale des Pompiers	Eddy SCHROETER	8 rue du Tilleul	06.11.29.06.95
CLUB BOULISTE	Laurent CASAYS - Secrétaire		06.81.58.13.87
	Cyril HAUW - Président	3 Rue du Docteur Coste	04.50.56.79.01
CLUB Les Narcisses	Evelyne GIREL	2 La Tuilière - Injoux	06.70.61.41.17
FCIG FOOTBALL	Quentin BRACHET - Président	7 rue des granges de bourg	06 48 34 78 33
GEN-IMAGES Atelier PHOTO	Michel MOYSAN - Trésorier	31 Lot "La louvatière"	06.73.22.39.49
	Roger GRUAZ - Président	17 Lot "La Louvatière"	06.46.04.43.77
LES AMIS DE CRAZ	Nicolas DEROBERT Vice-président	10 Rue du Tilleul	06.86.52.19.46
	Laurent GIROD - Président	5b chemin de la Montagne	06.37.26.37.17
LE BONHEUR EST DANS LE VERGER	Denis QUINQUETON	1 Impasse de Dofinod	04.50.59.94.71
O2 Cœur de Lyam	Claire SAUVOUREL	6 chemin des Ecoliers	06.15.46.47.17
POT O MOMES	Cassandra VIGOURT	3 Le Poteau	04.50.59.99.14 06.79.93.22.20
SOU DES ECOLES	Audrey BARITEL-RUET	6 A rue des Ecoles	06.89.45.97.79
VETERANS INJOUX- GENISSIAT	Gérard BALDELLI	6 B Chemin de Rosanet	04.50.59.96.16 06.26.87.38.44
LES JEUNES D'INJOUX	Lilian SARTORI	2 route de Richemond	06.73.82.54.06
LA FAB D'EGLANTINE	Marguerite GROS (correspondante mairie) 06.26.94.94.10	2 route de Richemond	

3 – Recensement des moyens susceptibles d’être mobilisés

3-1 Moyens humains

Sapeurs-pompiers CPI-NI INJOUX-GENISSIAT			
Nom	adresse	☎: ☎:	Compétences particulières
Sergent-Chef ROSA Sébastien	3B rue du pré peru – Craz 01200 Injoux-Génissiat	06.82.15.92.56	Chef de Corps
Caporal-Chef BILLET Emilien	7a rue du tilleul - Craz 01200 Injoux-Génissiat		
Sapeur 2 ^{ème} classe BRICHANT Guillaume	13 montée des acacias 01200 Injoux-Génissiat	06.73.35.99.48	
Caporal-Chef DURAFFOURG Jean-Marc	9A rue du Pré Péru – Craz 01200 Injoux-Génissiat		
Caporal-Chef FROQUET Philippe	10 le Poteau 01200 Injoux-Génissiat	04.50.56.59.92	
Sapeur 1 ^{ère} classe JORON Aurélie	6 rue du 19/03/1962 01200 chatillon / Michaille	09.72.30.57.92	
Caporal-Chef NEYRET Jean-Baptiste	Chemin Chapuizat – Chaix 01200 Injoux-Génissiat		
Caporal-Chef SCHROETER Eddy	rue du tilleul 01200 Injoux-Génissiat	04.50.56.46.60	
Caporal-Chef VILLEMAIN Julien	5 rue du Valromey 01200 Injoux-Génissiat	06.88.57.98.45	

3 – Recensement des moyens susceptibles d’être mobilisés

3-1 Moyens humains

Professions médicales			
Nom	adresse	☎ : / 📞 :	Domaine de compétence
BOULGANA Meryene	6b quartier des jonquilles	06.52.08.05.52	Infirmière
PIDOUX Sandrine	35 la croix du chêne	06.87.21.16.12	Infirmière libérale
CHEVALON Marion	2b chemin des écoliers	06.40.54.97.91	Pharmacienne
ANTONIOLLI Laura	2A chemin des écoliers	07.50.90.32.42	Kiné
GIROD Audrey	Chemin de l’ancienne poste	04.50.48.08.15	infirmière
CHAPPUIS Céline	13 D rue des fontaines		Infirmière libérale
BOURDIN Lucile	28 rue de la vézeronce	06.80.05.36.86	Assistante Sociale

Personnes parlant une langue étrangère / interprétariat			
Langue	nom	adresse	☎ : / 📞 :
Anglais	FERRANT Suzanne	2 Chemin de la montagne Craz	06.18.64.33.92
Anglais	WHELAN Gail		06.89.58.95.07
Allemand	RIMBAULT Christiane	11 imp de Fontaine	06.83.22.62.75
Allemand	NEYRET Marie-Pierre	11 chemin du corbet - chaix	04.50.59.49.97
Allemand/ hollandais	BALSEM Jan	11 route de chaix	06.31.75.60.98 06.82.67.30.88
Portugais	FERREIRA CARNEIRO	18 Rue du tilleul - craz	06.41.42.35.04
Roumain	CIRCIUMARU Corina	3 rue de la netrière 01200 billiat	06.24.65.95.00
Russe	BENAICHA Nathalia	6 rue de la paix	07.81.97.03.39



3 – Recensement des moyens susceptibles d'être mobilisés

3-2 Moyens matériels

Véhicules et matériels détenus par la Commune				
TYPE	MARQUE	DÉSIGNATION	MOTORISATION	EQUIPEMENT
Tracto pelle	JCB	3CX 4x4	Diesel	Transpalette - Pelle
Tracteur	DEUTZ	Agrotron 110	Diesel	Etrave SICOMETAL
	JOHN DEERE	6100M	Diesel	Etrave SICOMETAL Epareuse ROUSSEAU
	RENAULT	50-12V	Diesel	citerne 1250 litres
VL	RENAULT	Kangoo Pick Up	Diesel	2 places
	RENAULT	Kangoo Tolé	Electrique	Galerie - 2 places
	RENAULT	Twingo	Essence	2 places
	RENAULT	Trafic	Diesel	H1 - Gallerie - crochet remorque - 3 places
	PEUGEOT	Expert	Diesel	Crochet remorque - 3 places
	CITROËN	Jumpy	Diesel	Caisse isotherme - 3 places
Tondeuse	ETESIA	124 Hydro	Diesel	Autoporté - coupe 120 cm
	WRIGHT	Velke 3618.5DE	Essence	Autotractée - coupe 80 cm
	AS MOTOR	53 B1+R	Essence	Autotractée - coupe 50 cm
	HONDA	HRH1536	Essence	Poussé -coupe 50 cm
Motoculteur	KUBOTA	T350	Essence	Fraise bineuse
Taille haie	STIHL	HS81-R	2 temps essence	barre de coupe 60 cm
	ECHO	HCA-2500	2 temps essence	Perche repliable -coupe 60 cm
	DOLMAR	MH-246	2 temps essence	Perche repliable coupe 60 cm
Tronçonneuse	STIHL	MS391	2 temps essence	Lamier 50 cm
	STIHL	MS200T	2 temps essence	lamier 35 cm
	ECHO	CS2511	2 temps essence	lamier 25 cm
Souffleur	HUSQVARNA	580BTS	2 temps essence	1740 m3/h
	STIHL	BR500	2 temps essence	1380 m3/h
Débroussaileuse	STIHL	FS410C	2 temps essence	Tête fil nylon - disque
	STIHL	FS400	2 temps essence	Tête fil nylon - disque
Découpeuse	STIHL	TS700	2 temps essence	Disque carbure D400
Plaque vibrante	MIKASA	MVS-T90H	Essence	Plateau de 550 x 500 mm
Pilonneuse	IMER	MY-70V	Essence	Vibrante-plaque 340 x350 mm
Brise béton	MONTABERT	ALPHA20	Air comprimé	Broche pic et plate
Aspirateur à feuilles	MORGNEUX	340ML13VM	Essence	110 m3 air/mn
Nettoyeur HP	DIMACO	15-200HW	380 V	Eau chaude et vapeur - 200 bars
	DIMACO	TSL15 240 H	Essence	eau froide 240 bars
Fraise à neige	BOLENS	4217 HP	Essence	66 cm
Electro portatif	Disqueuse	DEWALT	Electrique	D33 cm
		DEWALT	Batterie 18V	D 12,5 cm
	Perforateur	HITACHI	Electrique	Mini SDS
		BOSCH	Electrique	SDS
		HITACHI	Batterie 25V	
	Visseuse	DEWALT	Batterie	
	Raboteuse	MAKITA	Electrique	
	Clef à choc	MAKITA	Electrique	
	Décapeur	BLACK & DECKER	Electrique	
	Scie à onglet		Electrique	
	Scie circulaire	DEWALT	Electrique	D 300 mm
	Scie à Ruban		Electrique	Sur socle
	Poste à souder	Styx	Electrique	
	Défonçeuse	MAKITA	Electrique	
	Ponceuse	MAKITA	Electrique	a bande
BOSCH		Electrique	Circulaire	
Vide cave			Essence	30 m3/h
Aspirateur	Industriel		Electrique	double moteur
Compresseur			Electrique	100 litres
Groupe électrogène			Essence	2,5 Kva
Transpalette			manuel	1500 kg
Cric	Industriel		manuel	5 tonnes
Chargeur démarreur			Electrique	12 et 24 V + booster

3 – Recensement des moyens susceptibles d’être mobilisés

3-2 Moyens matériels

Véhicules		
Détenus par un particulier / professionnel		
Nom	 /  responsable / propriétaire	Obs.
GROS Guillaume	04.50.59.08.13	engins et matériels agricoles
ROYER-TORNEY		
BONILLO Jean-Claude		engins et matériels agricoles
Yoann SION – GAEC DES CHENES	06.03.11.08.01	engins et matériels agricoles
BARDONE TP	04.50.59.92.00	engins et matériels TP
PRAT PAYSAGISTE	04.50.56.64.82	


4 – Annexes

4-1 annuaire de crise

AUTORITES		
Qualité	Nom	Tel :
Préfet	Chantal MAUCHET	04.74.32.30.00
Sous-préfet	Danielle BALU	04.74.75.20.66
Président Conseil Départemental Ain	Jean DEGUERRY	04.74.32.32.01
Conseillers départementaux	Guy LARMANJAT Anne-Laure OLLIET	06.14.08.26.67 06.70.75.66.48
Maire VALSERHONE	Régis PETIT	Mairie : 04.50.56.60.60
Maire BILLIAT	Jean-Marc BEAUQUIS	Mairie : 04.50.59.92.50
Maire CHAMPFROMIER	Jacques VIALON	Mairie: 04.50.56.92.40
Maire CHANAY	Elisabeth JEAMBENOIT	Mairie 04.50.59.50.38
Maire CONFORT	Daniel BRIQUE	Mairie 04.50.56.51.27
Maire GIRON	Florian MOINE	Mairie :04.50.59.82.11
Maire MONTANGES	Christophe MARQUET	Mairie : 04.50.56.91.70
Maire PLAGNE	Philippe DINOCHÉAU	Mairie 04.50.59.85.15
Maire SAINT- GERMAIN DE JOUX	Gilles THOMASSET	Mairie : 04.50.59.81.51
Maire SURJOUX-LHOPITAL	Frédéric MALFAIT	Mairie : 04.50.59.50.39
Maire VILLES	Guy SUSINI	Mairie :04.50.59.93.34
Président TERRE VALSERHONE L'INTERCO	Patrick PERREARD	EPCI :04.50.48.19.78

4 – Annexes

4-1 annuaire de crise





Membres du conseil municipal			
Nom		 dom.	Obs.
MOSSAZ Denis	06.84.15.19.43	09.72.35.00.98	En activité (CNR génissiat)
BOSSON Pascale	06.88.75.56.99	04.50.59.90.47	Retraitée – Facilement joignable
PRUDHOMME Joël	06.72.80.49.42	04.50.59.91.85	Retraité – Facilement joignable
SELLIER Sophie	06.73.46.78.42	04.50.48.59.84	En Activité (pays de Gex)
CARREZ Laurent	06.38.02.02.13	09.75.17.66.18	En activité (Annecy)
FOUCART Bernard	06.63.51.42.04		Retraité
FILLOD Claude	06.95.04.42.40		En activité (Astreinte – Suisse)
ARTERO Véronique	06.75.13.44.03		En activité (Valserhone)
BLANC Valérie	06.86.63.46.82	04.50.59.94.62	En Activité (Archamps)
ANDRE Bérengère	06.70.03.85.72		En activité (Valserhône)
LECOQ Frédéric	06.60.85.01.91		En activité (Annecy)
DROST Patricia	06.72.04.72.66		En activité (Valserhône)
BALSEM Lydie		04.50.59.12.23	En activité
BILLET Benoit	06.88.72.57.74		En activité

4-1 annuaire de crise

Personnels administratifs et techniques de la commune			
Nom	Tel prof	Tel dom.	Obs.
Service administratif :			
JOUFFROY Elisabeth	04.50.59.95.11	07.48.15.91.96	Secrétaire de Mairie
TRAVAIL Nathalie	04.50.59.95.11	04.50.59.00.08 07.83.84.39.54	Adjoint administratif
MONTAGNA Karine	04.50.59.95.11	06.16.30.63.15	Adjoint administratif
CIRCIUMARU Corina	04.50.59.95.11	06.24.65.95.00	Adjoint Administratif
PAGES Valérie	04.50.56.78.71 06.80.94.67.97	09.83.48.17.63 06.80.94.67.97	Responsable Agence Communale Postale
ARTERO RUZAFFA Trinité	04.50.59.87.05	06.81.13.68.24	Bibliothécaire
Service technique : N° astreinte : 06.08.61.08.17			
FRANCIONE Xavier	04.50.59.87.02 06.70.02.83.21	06.72.90.23.46	Agent de maîtrise Responsable des services techniques
CORON Frédéric	04.50.59.94.24 06.81.48.43.26	07.81.91.74.02	Agent de maîtrise
DUCLOSSON Pascal	04.50.59.94.24 06.81.48.43.24	04.79.87.51.43 06.81.48.43.24	Adjoint technique
HAUW Cyril	04.50.59.94.24 06.81.48.43.28	04.50.56.79.01 06.07.90.16.11	Adjoint technique
VELLER Dany	04.50.59.94.24 06.81.48.43.25	04.50.59.45.60 06.77.42.82.79	Adjoint technique
ARTERO Catherine	06.71.75.40.04	04.50.59.94.41 06.71.75.40.04	Adjoint technique
MAROUD Florence	06.81.48.43.27	09.71.57.71.97	Adjoint Technique
MALLEJAC Céline	06.85.58.18.91	06.38.26.25.20	Adjoint Technique
BOUTON Karine	06.85.58.08.02	06.26.36.31.94	ATSEM

4 – Annexes

4-1 annuaire de crise

Annuaire des services			
Services	 /  prof	 /  astreinte	Obs.
Préfecture : • standard • Bureau en charge de la protection civile	04.74.32.30.15 04.74.32.78.03	04.74.32.30.15 04.74.32.30.15	
Sous-Préfecture de Nantua Standard		04.74.75.20.66	
Sapeurs-pompiers : • CIS Groupement Mont Jura (Lieutenant-Colonel SELLIER) • SDIS Ain Bourg	18 ou 112 04.50.48.86.76 04.37.62.15.00		
Police / Gendarmerie : Police Intercommunale Valsérhône Brigade Valsérhône	17 04.50.56.60.77 04.50.48.22.99	04.50.56.45.61	
SAMU	15		
Direction départementale des territoires (DDT)	04.74.45.62.37 8 h30 – 12h ; 13h30 – 17h Du lundi au vendredi	Via l'astreinte de la cellule de veille de la préfecture	
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	04.74.45.07.70 04.74.45.62.37		
Agence régionale de la santé (ARS)	04.74.34.74.00	08.10.22.42.62	
Conseil Département Ain • Directeur du cabinet	04.74.323.32.32 8 h – 12h30 ; 13 h15 -17h30 Du lundi au vendredi	04.74.32.32.20	M François GENEST
Département - Agence routière Péron Directeur – Sébastien Zortéa Responsable travaux M. Bernasconi	04.50.28.35.00 06.77.56.24.85 06.75.35.71.12	Astreinte Route 04.74.32.80.40	
Service prévision des crues	04.26.28.60.00		

4 – Annexes

4-1 annuaire de crise

Opérateurs			
Nom	☎ / 📱 prof.	☎ / 📱 astreinte	Obs.
Electricité ; coupure/dépannage EDF ENEDIS	0.811.010.212 09.70.81.83.19 06.68.46.43.11	06.68.46.43.11	Laetitia Coudurier-Curveur (Interlocutrice Collectivités Locales) : 06.66.94.41.73
Eau potable /Ass. : Régie des Eaux du Pays Bellegardien	04.50.13.87.70		
Ramassage OM Centre Technique Valserhône	T.V.I. 04.82.53.94.74		
Eclairage public: SIEA – gestionnaire SALENDRE – chargé d'exploitation	04.74.45.09.07 04.50.56.01.94	06.18.44.15.02	

Transports			
Nom	☎ / 📱 prof.	☎ / 📱 astreinte	Obs.
Transport scolaire Région	Fiary Julien : 04.26.73.33.51		
RDTA	Secrétariat : 04.50.48.52.67	N° astreinte : 04.74.24.90.85	
RDTA Agence Izernore	004.74.76.74.67	06.84.76.76.32	Natacha Collomb

Scolaires			
Nom	☎ / 📱 prof.	☎ / 📱 a	Obs.
Ecole publique les Balmettes	04.50.59.97.77		
Inspection académique	M. MASSARD – Inspecteur Secrétariat	06.09.61.12.05 04.50.48.50.02	

4-2 Fiche actions

4.2.1 Fiche Maire – Directeur des Opérations de Secours

- ❖ Déclenche le PCS après évaluation de la situation ou sur demande du préfet
- ❖ Dirige les actions de son équipe municipale
- ❖ Décide des actions à mener
- ❖ Valide les propositions du Commandant des Opérations de Secours (COS)
- ❖ S'assure que l'ensemble de la population concernée soit bien alertée
- ❖ Communique avec la population et les médias
- ❖ Renseigne les autorités
- ❖ Mobilise les moyens publics et privés, si nécessaire par voie de réquisition
- ❖ Prend les mesures administratives nécessaires sous forme d'arrêté

4.2.2 Fiche Coordinateur des moyens et des actions

- ❖ S'assure de la mise en place du dispositif
- ❖ Est en lien permanent avec le DOS et se tient informé des décisions prises
- ❖ Anime la cellule de crise communale (PCC)
- ❖ Veille à ce que les actions décidées par le DOS soient réalisées et transmet les ordres au terrain
- ❖ Centralise les compte-rendu et les demandes provenant du terrain
- ❖ Elabore le point de situation
- ❖ Fait remonter les informations à la préfecture (ou COD si activé)
- ❖ Prépare les demandes de réquisition ou les arrêtés d'interdiction.

4.2.3 - Fiche Responsable Alerte de la population

- ❖ Dirige et organise sur le terrain les équipes assurant l'alerte (générale ou spécifique) de la population
- ❖ Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'état d'avancement de l'alerte et des difficultés rencontrées
- ❖ En cas d'évacuation, indique à la population le lieu d'accueil mis en place ou demande à la cellule de crise communale des moyens pour assurer l'évacuation...

4-2 Fiche actions

4. 2. 4 - Fiche Responsable Soutien des populations

- ❖ Est chargé de la mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement
- ❖ Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'ouverture du ou des centres et des difficultés rencontrées
- ❖ Demande l'appui des associations agréées de sécurité civile ou de la réserve communale de sécurité civile si elle existe
- ❖ Demande à la cellule de crise communale ou au responsable logistique les moyens matériels nécessaires pour faire fonctionner le centre d'accueil et de regroupement
- ❖ Transmet régulièrement à la cellule de crise communale la liste des personnes accueillies sur le ou les centres
- ❖ Evalue le nombre de repas à distribuer et en fait la demande à la cellule de crise communale

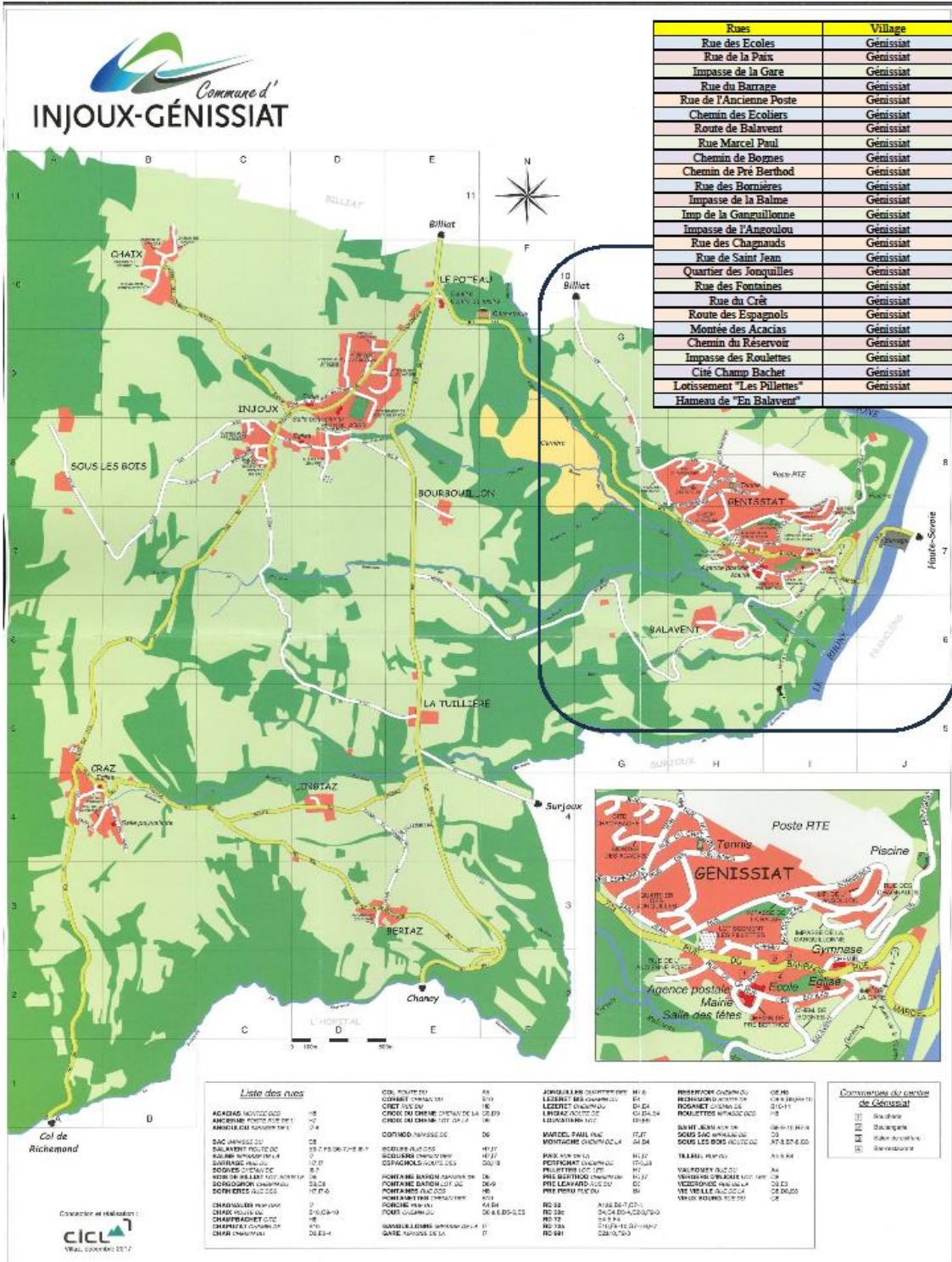
4.2.5. - Fiche Responsable Logistique

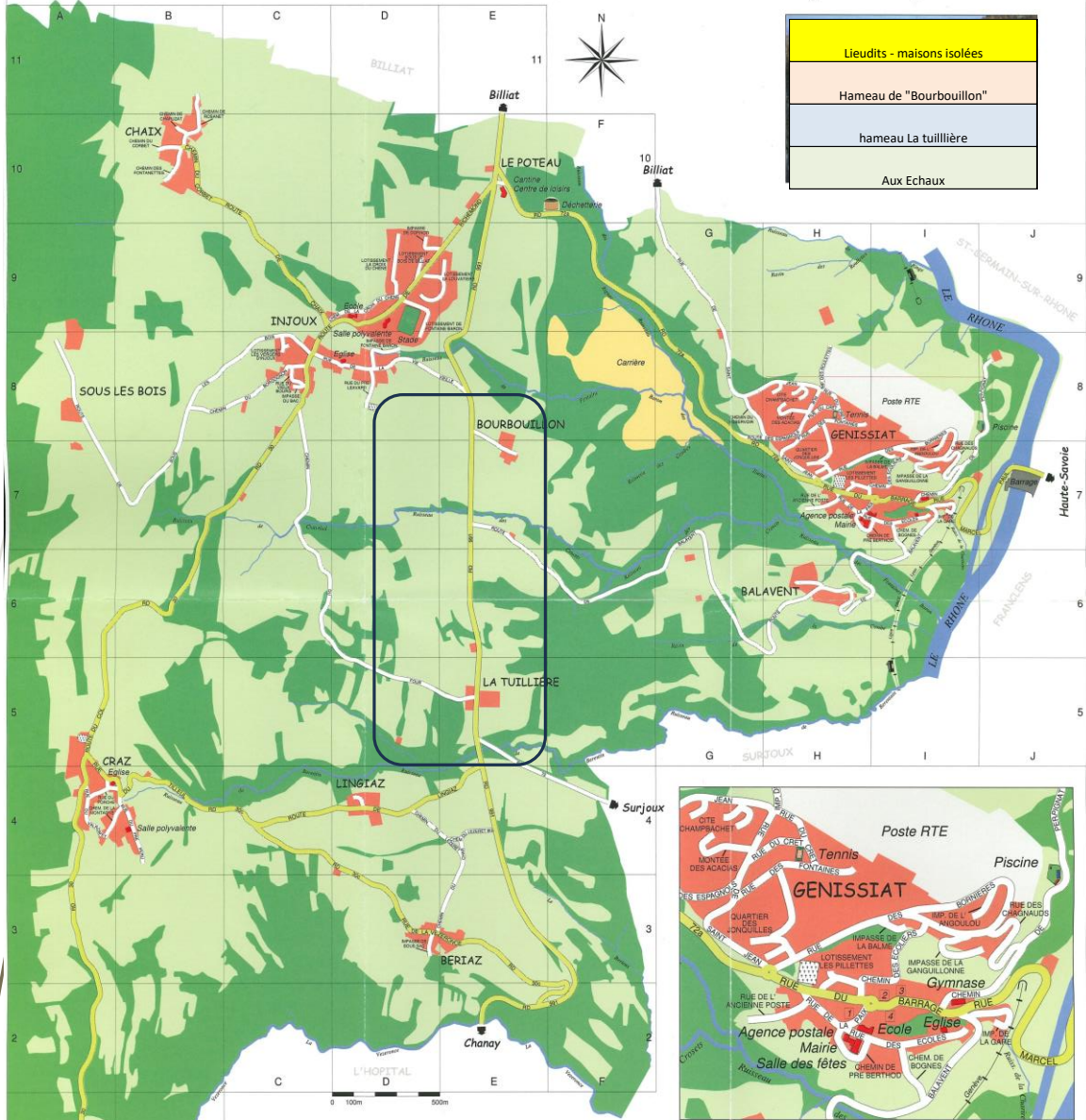
- ❖ Met à disposition du DOS et du coordinateur des actions et des moyens ou des autres responsables les matériels recensés et nécessaires au bon déroulement des actions
- ❖ Anime sur le terrain les équipes chargées de la mise en place des matériels
- ❖ Prend contact avec les détenteurs / propriétaires pour honorer les demandes
- ❖ Fait acheminer le matériel
- ❖ En relation avec la cellule de crise communale, tient à jour la liste des matériels utilisés, empruntés ou réquisitionnés
- ❖ Ferme les voies et met en place les déviations

4.2.6. - Fiche secrétariat

- ❖ Appelle les différents responsables, membres du conseil municipal et personnes ressource
- ❖ Prépare la cellule de crise (matériel de bureau – postes téléphoniques - ...)
- ❖ Assure l'accueil téléphonique
- ❖ Ouvre dès le début de la crise ou de l'événement la main courante (modèle en annexe)
- ❖ Assiste le coordinateur des moyens et des actions

QUARTIER "Génissiat – Balavent"





Liste des rues	
ACACIAS MONTEE DES H8	COL ROUTE DU A5
ANCIENNE POTEE RUE DE L' H7	CORBET CHEMIN DU 910
ANGOULOU IMPASSE DE L' 17-8	CROIX DU CHENE CHEMIN DE LA C8,D9
BAC IMPASSE DU C8	CROIX DU CHENE LOT DE LA D9
BALAVENT ROUTE DE E9-7, F8,06-7,H6,I6-7	DOPINDO IMPASSE DE D6
BALME IMPASSE DE LA H7,J7	ECOLLES RUE DES H7,J7
BOIS DE BILLIAT LOT, SOUS LES 09	ECOLLES CHEMIN DES H8,H9
BORIGNON CHEMIN DU 08,C8	ECOLERS CHEMIN DES H8,H9
BONNIERES RUE DES H7,J7-8	ESPAGNOLS ROUTE DES H8,H9
CHAGNAUDS RUE DES I7	FONTAINE BARON IMPASSE DE D8
CHAIX ROUTE DE 810,C8-10	FONTAINE BARON LOT, DE D8-9
CHAMBRACHET CITE H9	FONTAINES RUE DES H8
CHAPUZAT CHEMIN DE 810	FONTANETTES CHEMIN DES D10
CHAR CHEMIN DU D3,E3-4	FOURCHE RUE DU A4-84
	FOURCHE CHEMIN DU C8 à 8,D6-6,E5
	GANGUILLOINE IMPASSE DE LA I7
	GARE IMPASSE DE LA I7
	JONQUILLES QUARTIER DES H7-8
	LEZERET BIS CHEMIN DU E4
	LEZERET CHEMIN DU D4,E4
	LINGIAZ ROUTE DE C4,DA,E4
	LOUVATIERE LOT D6,E9
	MARCEL PAUL RUE I7,J7
	MONTAGNE CHEMIN DE LA A4,B4
	PAIX RUE DE LA H7,J7
	PERPRONAT CHEMIN DE I7-8,J8
	PILETTES LOT LES H7
	PRIE BERTHOD CHEMIN DE H7,J7
	PRIE LEVARD RUE DU D4
	PRIE PERU RUE DU 84
	RD 30 A186,B6-7,C7-3
	RD 30c B4,C4,D3-4,E2,3,F2-3
	RD 72 E4-5,F4
	RD 72a E10,F9-10,G7-9,H7
	RD 991 E2810,F2-3
	RESERVOIR CHEMIN DU G8,H8
	RICHMOND ROUTE DE C8-9,D9,E9-10
	ROGNET CHEMIN DE B19-11
	ROULETTES IMPASSE DES H8
	SAINTE JEAN RUE DE C8-9-10,H7-8
	SOUS SAC IMPASSE DE D3
	SOUS LES BOIS ROUTE DE A7-8,B7-8,C8
	TILLEUL RUE DU A4-5,B4
	VALROMNEY RUE DU A4
	VERGERS D'INJOUX LOT LES C8
	VEZRONNE RUE DE LA D3,E3
	VIE VIELLE RUE DE LA C8,D8,E8
	VIEUX BOURG RUE DU C8

- Commerces du centre de Géniissiat**
- 1 Boulangerie
 - 2 Boulangerie
 - 3 Salon de coiffure
 - 4 Bar-restaurant

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'INJOUX GENISSIAT

A R R E T E

N°

Interdiction de circuler sur une voie communale

Le Maire de la Commune de Injoux-Génissiat

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu survenu le.....

Considérant queconstitue un danger pour la sécurité publique ;

A R R E T E

Article 1er : L'accès à la voie communale n° est interdit jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.

Article 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Préfet du Département
- Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Président du Conseil Général
- Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

Pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Fait à....., le.....

Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE D'INJOUX GENISSIAT

ARRETE

Arrêté de réquisition

Le Maire de la commune de Injoux-Génissiat

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,

Considérant : (*l'événement*).....

.....survenu le àheures

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

Vu l'urgence : à *expliciter le plus possible*.....,

ARRETE :

Article 1er : L'entrepriseest réquisitionnée avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'exécuter la mission (*préciser la nature, le lieu de la prestation...*) nécessaires au rétablissement de l'ordre public.

Article 2 : *préciser toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition et en particulier les nom, prénoms, qualité et fonction de l'autorité habilitée à constater le service fait.*

Article 3 : La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au / pour (*X heures, voire jours.*)

Article 4 : [*le requis*] sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle, conformément aux conditions prévues par l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales.

Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande, une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir.

Article 5 : A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.

Article 6 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Article 7 : Le présent ordre de réquisition sera notifié à M.[requis]. Son ampliation sera affichée à.....et transmise à M. le Préfet.

Article 8 : Le commissaire de police ou le commandant de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

fait àle/...../.....

Le Maire,

